



Canadian Canola Growers Association et Conseil canadien du canola

Document présenté au
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Les technologies écologiques au Canada

Le 5 octobre 2022

La Canadian Canola Growers Association (CCGA) et le Conseil canadien du canola (CCC) sont heureux de pouvoir participer à l'étude du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur les technologies écologiques au Canada.

La CCGA représente 43 000 producteurs de canola de l'Ontario à la Colombie-Britannique sur des enjeux, des politiques et des programmes nationaux et internationaux qui ont une incidence sur le succès de leur exploitation. La CCGA est également un administrateur officiel du Programme de paiements anticipés (PPA) du gouvernement fédéral. Le CCC représente l'ensemble de la chaîne de valeur du canola qui comprend les développeurs de semences, les producteurs, les transformateurs et les exportateurs de canola.

Développé au Canada, le canola est un symbole de la science et de l'innovation canadiennes et une culture de base dans la plupart des exploitations céréalières de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, il s'agit de la culture la plus répandue au Canada et de la plus importante source de revenus agricoles de tous les produits agricoles, ayant rapporté 12 G\$ aux producteurs canadiens en 2021. Chaque année, le secteur du canola génère 29,9 G\$ dans l'économie canadienne et fournit 207 000 emplois canadiens à temps plein. Les exportations sont le moteur du succès du canola — plus de 90 % de tout le canola cultivé au Canada est exporté sous forme de graines, d'huile ou de tourteau. Les exportations de canola ont été évaluées à 13,7 G\$ en 2021.

La CCGA et le CCC appuient depuis plus de deux décennies des politiques bien conçues en matière de biocarburants, plus particulièrement en ce qui concerne le carburant diesel, au Canada. Les carburants renouvelables sont une technologie écologique existante et à grande échelle, et sont prêts à croître à court terme en raison des politiques de décarbonisation au Canada et ailleurs. Les normes sur les carburants renouvelables et les règlements sur les carburants à faible teneur en carbone sont des outils stratégiques éprouvés et efficaces pour réduire de façon quantifiable les émissions de carbone provenant des carburants de transport, et des règlements renforcés et stables peuvent soutenir le développement économique régional. L'huile de canola est une matière première de haute qualité, facilement disponible, utilisée dans la production de biocarburants, principalement au Canada, aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne.

La CCGA et le CCC ont suivi de près l'étude du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur les technologies écologiques au Canada. Au moment où le Comité consolide les témoignages de ses membres et se prépare à rédiger son rapport, nous aimerions formuler des commentaires sur trois questions liées à l'objet de cette étude, à savoir :

1. Le soutien du canola aux biocarburants
2. Le *Règlement canadien sur les combustibles propres* et les incitatifs à la production de biocarburants
3. L'approvisionnement durable en canola

1. **Le soutien du canola aux biocarburants**

Les biocarburants à base de canola sont renouvelables, réduisent les émissions de GES et présentent des avantages environnementaux quantifiables. Ils offrent également des avantages économiques pour le Canada, en augmentant le marché du canola et en encourageant les investissements dans la transformation.

La CCGA, le CCC et l'industrie canadienne du canola travaillent depuis plus de deux décennies à l'élaboration de politiques visant à augmenter modestement le contenu renouvelable (dans le diesel) et à ouvrir davantage les débouchés du canola sur le marché intérieur. Il s'agit d'une option qui présente des avantages pour l'environnement, les producteurs et l'économie. La diversification des marchés et l'augmentation de la demande intérieure réduisent les risques commerciaux, ce qui a été mis en évidence par les perturbations commerciales

survenues ces dernières années sur les marchés d'exportation. Plus de 90 % de la production annuelle de canola est actuellement exportée sous forme de graines, d'huile et de tourteau. L'augmentation de la demande intérieure de canola comme matière première pour les biocarburants réduit le degré de dépendance des producteurs de canola à l'égard des exportations et leur exposition aux perturbations commerciales.

Les biocarburants diesel réduisent les émissions de manière quantifiable. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont mesurées sur l'ensemble du cycle de vie de la culture, de la récolte, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation des biocarburants. Une analyse du cycle de vie (ACV) est réalisée conformément aux lignes directrices internationalement reconnues en matière d'ACV afin de quantifier les émissions de GES d'un carburant sur l'ensemble de son cycle de vie, généralement décrites comme son « intensité carbonique ». Le biocarburant à base de canola émet jusqu'à 90 % moins de gaz à effet de serre que le carburant diesel fossile.

Alors que les scientifiques et les chercheurs sont en quête de technologies plus propres pour alimenter les véhicules lourds à l'avenir, les biocarburants demeurent aujourd'hui la seule alternative énergétique viable et à faible teneur en carbone pour alimenter des véhicules tels que les tracteurs, les poids lourds et les camions de transport, les autobus, les locomotives et les équipements miniers et forestiers.

Le Canada s'est fixé l'objectif audacieux de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Les biocarburants sont une technologie propre dont le déploiement est actuellement très répandu au Canada. En mettant en place des politiques relatives aux biocarburants bien conçues (y compris des politiques fiscales) qui incitent à leur utilisation, nous pouvons dès aujourd'hui contribuer à atteindre nos objectifs de réduction des GES. De plus, la mise en œuvre de politiques sur les biocarburants qui permettent de décider, en fonction du marché, d'utiliser des produits agricoles canadiens, comme le canola, en tant que matières premières pour les biocarburants, démontre le leadership des producteurs et leur contribution à l'élaboration de solutions pour un Canada plus vert.

Les investissements dans les biocarburants favorisent une transformation agricole à plus forte valeur ajoutée, qui offre à son tour des options de commercialisation supplémentaires et des possibilités de rendement plus élevé à la ferme.

Depuis mars 2021, quatre annonces majeures concernant des investissements dans la capacité de trituration du canola dans l'Ouest canadien ont été faites. Ces investissements permettront d'ajouter environ 5,7 millions de tonnes de nouvelle capacité aux 11,1 millions de tonnes existantes, pour une capacité approximative de 16,8 millions de tonnes, dont la mise en œuvre est proposée en 2025. Plusieurs de ces annonces lient directement la prise en compte des politiques en matière de biocarburants (tant au Canada qu'aux États-Unis) comme un élément de la décision d'investissement de cette entreprise. Parallèlement, il y a également eu plusieurs annonces importantes concernant de nouvelles installations de production de diesel renouvelable au Canada (il n'existe actuellement aucune installation au Canada).

Les retombées économiques de la construction et de l'exploitation continue de ces usines de transformation du canola seront importantes pour l'Ouest canadien. L'impact à long terme pour les agriculteurs sera le choix d'options de commercialisation qu'elles créeront, et ce choix sera générationnel. La dernière construction d'une nouvelle usine de transformation remonte à 2015 et l'annonce de cette nouvelle activité indique clairement que le Canada, qui était presque exclusivement axé sur l'exportation, cherche maintenant de plus en plus à accroître l'utilisation intérieure sous forme de trituration à valeur ajoutée et de production de biocarburant en Amérique du Nord.

Lorsque les graines de canola sont transformées, on obtient deux produits principaux : l'huile (44 %) et le tourteau (56 %). En 2020, 10,3 millions de tonnes de canola ont été transformées au Canada, créant 4,5 millions de tonnes d'huile et 5,8 millions de tonnes de tourteau. Il convient de noter que le deuxième sous-produit, le tourteau, est un aliment pour animaux apprécié (par exemple, une ration riche en protéines pour la production de lait des troupeaux laitiers, l'aquaculture, etc.) Chaque composant a de la valeur, et lorsque nous vendons des

semences brutes à l'étranger, d'autres profitent de la valeur des deux.

2. **Le Règlement canadien sur les combustibles propres et les incitatifs à la production de biocarburants**

Favoriser la croissance de l'industrie des biocarburants au Canada et l'utilisation de matières premières canadiennes grâce à un processus de conformité simplifié dans le Règlement sur les combustibles propres qui allège le fardeau administratif et commercial.

Le *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) du gouvernement a été publié dans la *Gazette du Canada* le 6 juillet 2022 et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023. À notre avis, le RCP a le potentiel d'augmenter la demande intérieure en biocarburants diesel et en canola canadien comme matière première de biocarburant, créant ainsi un nouveau marché important et réduisant notre dépendance à l'égard des exportations, tout en contribuant de manière importante aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre du Canada.

Il est difficile de prévoir avec certitude la demande annuelle future en canola comme matière première de biocarburant aux termes du RCP, en raison de sa complexité et de la gamme d'options en matière de conformité (au-delà des biocarburants) dont disposent les parties obligées (producteurs ou importateurs de carburants au Canada) pour respecter le *Règlement*. L'exigence de contenu de référence du RCP de 2 % assurera un niveau minimal de demande intérieure constante. Toutefois, la modélisation suggère que, selon plusieurs scénarios, le RCP pourrait constituer un important facteur d'attraction de la demande en semences de canola, car le carburant diesel au Canada pourrait approcher les 8 à 9 % de contenu renouvelable d'ici 2030. L'analyse d'impact réglementaire effectuée par le gouvernement lui-même suggère que les mélanges de biocarburants diesel pourraient atteindre 11 % d'ici 2030.

Pour que le canola canadien soit utilisé à son plein potentiel dans le RCP, les exigences de conformité en matière de vérification de l'origine et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement des matières premières pour biocarburants récoltées au pays (comme le canola) doivent être simplifiées, fondées sur des données et tenir compte des pratiques d'utilisation durable des terres des producteurs canadiens. Il doit être approprié sur le plan administratif et commercial pour le système de manutention en vrac qu'est la chaîne d'approvisionnement du canola, sans qu'il soit nécessaire d'exiger des documents et des rapports individuels onéreux de la part des exploitations agricoles. Un processus de conformité plus rationnel peut inciter à une plus grande participation et, en fin de compte, contribuer davantage à la réduction des émissions de GES et à la création d'une activité économique. Bien que le RCP ait été publié, Environnement et Changement climatique Canada travaille toujours sur des documents d'orientation concernant les mécanismes de conformité. Ces documents devraient être prêts au printemps 2023. Selon nous, compte tenu de la mise en place progressive des divers éléments réglementaires, l'efficacité du RCP, en termes de réduction des émissions et d'utilisation des matières premières, ne pourra être vérifiée avant 2025 au plus tôt.

Pour répondre au signal de demande que le RCP devrait créer pour les biocarburants, d'autres mesures incitatives sont nécessaires pour favoriser la production de biocarburants au Canada. Des programmes fédéraux comme le Fonds pour les combustibles propres ont suscité l'intérêt d'investisseurs potentiels dans les biocarburants, mais des mesures incitatives soutenues seront nécessaires pour que les investissements se concrétisent et soient concurrentiels sur la scène mondiale.

Cela est particulièrement vrai dans le contexte du marché intégré des carburants en Amérique du Nord, où le Canada est en concurrence avec les États-Unis en matière d'investissement. Les États-Unis ont un certain nombre de programmes bien établis, notamment le *Blender's Tax Credit*, qui ont créé une industrie robuste de production de biocarburants. Plus tôt cet été, la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*U.S. Inflation Reduction Act*) a mis en place une série de nouvelles mesures, qui entreront en vigueur en 2025, notamment un crédit d'impôt à la production pour les biocarburants tels que l'éthanol, le biodiesel, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable.

La parité des investissements avec les États-Unis est essentielle pour libérer le plein potentiel du Canada en tant que producteur de biocarburants et pour s'assurer que les matières premières agricoles canadiennes sont utilisées pour réduire les émissions ici même au Canada. Les décisions d'investissement étant en cours pour répondre à la demande du marché et aux obligations de conformité, la parité avec les États-Unis, y compris des incitatifs canadiens comparables, est nécessaire dès maintenant.

3. L'approvisionnement durable en canola

La superficie des terres cultivées ensemencées en canola et la production finale récoltée varient chaque année, en fonction des considérations de production de chaque producteur, notamment les prix courants, les exigences de rotation des cultures et d'autres facteurs économiques et agronomiques limitatifs. La tendance à long terme est à l'augmentation de la production grâce à l'augmentation du rendement par hectare/acre, ce qui se reflète dans le plan stratégique de notre chaîne de valeur visant à produire 25 millions de tonnes en 2025 — sur la même superficie générale de terres¹.

Au Canada, l'expansion des terres agricoles ne se fait pas sur une base nette, en fait elle est réduite (en raison de facteurs tels que l'abandon des terres marginales et l'expansion de l'urbanisation, etc.) Les données de Statistique Canada montrent que depuis 2000, le Canada a réduit le nombre total d'acres ensemencés de 0,4 % par année (soit une réduction totale de 8 millions d'acres), alors qu'en même temps, la tendance du rendement du canola sur 20 ans a augmenté en moyenne de 3 % par année².

Les politiques en matière de carburants renouvelables, telles que le *Règlement sur les combustibles propres*, intègrent un élément politique visant à se prémunir contre l'expansion effrénée des terres agricoles et à protéger les écosystèmes. Les critères liés à l'utilisation des terres et la biodiversité (UTB) empêchent clairement l'expansion des terres agricoles au-delà de ce qui était en production au cours de l'année de référence, en l'occurrence 2020. **Nous considérons que l'approvisionnement durable en canola à l'avenir permettra de répondre à la demande en nourriture et en carburant.**

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de formuler des commentaires sur l'étude du Comité sur les technologies écologiques au Canada. Les producteurs de canola canadiens et l'ensemble de la chaîne de valeur du canola canadien sont prêts à contribuer à la croissance d'un Canada plus vert, plus concurrentiel et plus résilient, en tirant parti de la valeur qui découle de l'augmentation des niveaux de transformation et de production de biocarburants au pays.

Cordialement,

[Original signé par]

Dave Carey
Vice-président, Relations avec le gouvernement et l'industrie
Canadian Canola Growers Association

Jim Everson
Président
Conseil canadien du canola

¹ [Plan stratégique pour le canola canadien | Le conseil canadien du canola](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

² Statistique Canada, Tableau 32-10-0359-01